



Ville de
Malintrat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 063-216302042-20260910-40_26-DE



L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 3 septembre 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINÉ Jérôme, M. GIRARD Christian, Mme BRIATICO Joséphine, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO Malory, M. CANIFET Damien, M. MAILLER Loïc, Mme COSTE Pauline, M. BASILIO Mathéo.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TICHIT Rose pouvoir à M. MAGNOUX André
- M. BARTHELEMY Olivier pouvoir à M. CONDEMINÉ Jérôme
- Mme BARTIN Marie-Elisabeth pouvoir à Mme BRIATICO Joséphine

Membre absent non excusé :

- M. FAURE Fabrice

Secrétaire de séance : Mme COSTE Pauline

Nombre de membres :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	14

40 _ 26 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ECOCOM+3 VÉGÉTALISATION ET DésARTIFICATION DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif **ECOCOM+3 – Mise en place d'un dispositif d'incitation financière favorisant la végétalisation et la désartificialisation des espaces publics communaux** ;

Considérant que la Commune de Malintrat souhaite engager une démarche de végétalisation et de désartification de ses espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, de favoriser la biodiversité et de lutter contre les effets des fortes chaleurs ;

Considérant que la cour du groupe scolaire constitue un espace adapté à cette démarche ;

Considérant que le projet prévoit la **végétalisation et la désartification de la cour de l'école de Malintrat**, permettant notamment d'améliorer le confort des élèves et des personnels, de réduire les effets d'îlot de chaleur et de favoriser la présence du végétal au sein de l'établissement scolaire ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à :

48 281,37 € HT, soit 57 937,64 € TTC ;

Considérant que la Commune souhaite solliciter une aide financière dans le cadre du dispositif **ECOCOM+3** à hauteur de **5 000 €** ;

Considérant que cette subvention permettrait de contribuer au financement de ce projet de végétalisation et de désartificialisation des espaces publics communaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 – Approbation du projet

- **D'APPROUVER** le projet de **végétalisation et de désartification de la cour du groupe scolaire de Malintrat**, pour un montant prévisionnel de **48 281,37 € HT, soit 57 937,64 € TTC.**

Article 2 – Demande de subvention

- **DE SOLLICITER**, dans le cadre du dispositif **ECOCOM+3 – Mise en place d'un dispositif d'incitation financière favorisant la végétalisation et la désartificialisation des espaces publics communaux**, une subvention d'un montant de : **5 000 €** pour contribuer au financement de cette opération.

Au registre sont les signatures

A Malintrat, 11 septembre 2026

Le Maire,
André MAGNOUX



La secrétaire,
Mme COSTE Pauline

Certifié exécutoire le :

Publié le :